LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012) romotelec

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Sommaire des Mises à jour

Mise à jour des objectifs et bénéfices du label
Mise à jour du champs d'application4
Mise à jour du processus d'attribution5
Mise à jour de la méthode de calcul6
Mise à jour pour tous systèmes7
Mise à jour du poste isolation8
Mise à jour du poste menuiserie10
Mise à jour du poste ventilation11
Mise à jour du poste émetteurs de chauffage, rafraîchissement et gestion d'énergie14
Mise à jour du poste générateurs de chauffage et/ou de rafrîchissement centralisés16
Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire18
Installation électrique et gaz le cas échéant23
Mise à jour des points de vérification sur site et règle d'échantillonnage24

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour des objectifs et bénéfices du label Applicable à partir du 12/05/2014

(p.6 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Bénéfices du Label Promotelec Rénovation Énergétique

Le Label Promotelec Rénovation Énergétique certifie :

- la sécurité électrique et gaz des logements ;
- la consommation énergétique conventionnelle du bâtiment après travaux en kWhep/(m².an);
- la qualité du bâtiment par l'utilisation de matériaux et matériels certifiés ;
- la bonne mise en œuvre des matériaux et matériels installés grâce à un contrôle systématique en fin de chantier.

www.promotelec.com 3/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du champs d'application Applicable à partir du 12/05/2014

(p.10 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Le Label Promotelec Rénovation Energétique est destiné aux maisons individuelles et bâtiments collectifs d'habitation :

- en France métropolitaine ;
- achevés depuis plus de 5 ans ;
- quelle que soit l'énergie employée.

Le Label Promotelec Rénovation Energétique peut être attibué à un logement au sein d'un bâtiment collectif si celui-ci applique la méthode de calcul BAO Pro Expert (La méthode Th-C-E- Ex n'étant pas applicable dans ce cas de figure).

Cas particulier:

les structures d'accueil (exemple : résidences étudiantes, EHPAD ...)

Voici les conditions d'éligibilité au Label Promotelec Rénovation Energétique :

- les bâtiments dont la surface à usage autre que d'habitation est inférieure à 150 m² et 10 % de la surface totale du bâtiment sont éligibles au Label Promotelec Rénovation Energétique
- les bâtiments dont la surface à usage autre que d'habitation est supérieure ou égale à 150m² et/ou 10 % de la surface totale du bâtiment ne peuvent être labellisés intégralement. Seule la zone résidentielle est éligible au Label Promotelec Rénovation Energétique.

www.promotelec.com 4/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du processus d'attribution Applicable à partir du 12/05/2014

(p.11 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Validation du projet

Au regard des informations fournies avec la demande d'attribution, Promotelec Services analyse la recevabilité du projet et la cohérence des travaux engagés en même temps que le respect du présent cahier des prescriptions techniques. Le **demandeur du label** est averti de la recevabilité du projet par mail ou courrier.

www.promotelec.com 5/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour de la méthode de calcul Applicable à partir du 01/10/2012

(p. 14 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Surface de référence pour les calculs thermiques en rénovation

Pour toute demande de Label Promotelec Rénovation Energétique mention BBC-Effinergie Rénovation ou Effinergie Rénovation déposée à compter du 28 octobre 2011, la surface de référence à prendre en compte pour déterminer la consommation énergétique conventionnelle en énergie primaire est la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHON RT).

www.promotelec.com 6/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour pour tous systèmes Applicable à partir du 12/05/2012

(introduction p. 15 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Acceptation des équivalences européennes

Est acceptée toute équivalence européenne d'une certification française, délivrée par un organisme indépendant accrédité par le Cofrac ou un autre organisme membre de la Coopération européenne pour l'accréditation et ayant signé les accords de reconnaissance mutuelle multilatéraux couvrant l'activité de certification.

Cette équivalence européenne doit cependant présenter le même niveau de performance, le même périmètre et le même niveau de contrôle et de garantie que les certifications françaises.

www.promotelec.com 7/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste isolation Applicable à partir du 01/10/2012

(p. 16 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Flocage

Précision:

Dans l'attente de la certification ACERMI de ce type de produits, ils devront présenter des PV d'essai réalisés par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les domaines suivants : résistance au feu, résistance et conductivité thermiques.

Blocs en béton

Dans l'attente de la généralisation de la certification NF des blocs en béton sur le périmètre thermique (la certification NF a intégré ce périmètre en mai 2012), un PV d'essai, réalisé par un laboratoire indépendant agréé par le COFRAC ou équivalent, doit justifier la conductivité thermique du produit.

www.promotelec.com 8/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste isolation Applicable à partir du 12/05/2012

(p. 16 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

PERFORMANCES MINIMALES DE L'ISOLATION			
Dénomination	Niveau de base	Niveau recommandé	
Plancher bas sur sous-sol, sur vide-sanitaire ou sur passage ouvert	$R \ge 2.8 \text{ m}^2.\text{K/W}^{(1)}$	$R \ge 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$	
Murs en façade ou en pignon	R ≥ 2,8 m².K/W	R ≥ 3,7 m².K/W	
Toitures, terrasses	R ≥ 3 m².K/W	R ≥ 4,5 m².K/W	
Planchers de combles perdus	$R \ge 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$	$R \ge 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$	
Rampants de toitures et plafonds de combles	$R \ge 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$	$R \ge 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$	

Exigences complémentaires

Dans le cas où il n'y aurait pas de travaux d'isolation complémentaires à l'existant, les planchers chauffants, dont la face inférieure ne donne pas sur un local chauffé, doivent être isolés à l'aide d'un matériau isolant dont la résistance thermique de la paroi, exprimée en m².K/W, doit être supérieure ou égale à 2,2 pour le chauffage électrique et à 1,25 pour les autres cas.

www.promotelec.com 9/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Mise à jour du poste menuiserie Applicable à partir du 12/05/2012

(p. 17 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Exigences complémentaires

Les fenêtres, portes-fenêtres et façades rideaux **des pièces de vie** doivent être équipées de fermetures ou de protections solaires extérieures du type volets roulants ou battants ou coulissants ou stores extérieurs à enroulement.

www.promotelec.com 10/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste ventilation Applicable à partir du 08/07/2014

(p. 18 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

«les systèmes de distribution d'air chaud ne sont pas compatibles avec une VMC hygroréglable B doit être interprétée selon les informations du CSTB du 18/02/2013». le communiqué est disponible **ici**.

Mise à jour du poste ventilation Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 18 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Pour tous système de ventilation

Exigences de mise en oeuvre

La gaine d'extraction du groupe doit être raccordée à une sortie de toiture. Les gaines sont raccordées au groupe VMC.

Présence de bouches d'extraction

Les pièces techniques telles que cuisine, salles d'eau, WC, cellier et buanderie doivent comporter une bouche d'extraction.

www.promotelec.com 11/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste ventilation Applicable à partir du 01/09/2014

(p. 18 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Ventilation Mécanique Répartie

Les systèmes de VMR sont exclus du Label Promotelec Rénovation Energétique.

Ventilation mécanique basse pression

(uniquement pour les bâtiments construits avant 1982)

Le système doit présenter un Avis Technique.

La prise en compte dans les règles de calcul se fait selon la fiche d'application RT existant.

L'étude de dimensionnement doit être réalisée par le fabricant. La valeur du test de perméabilité à l'air du logement doit être prise en compte pour le dimensionnement du système. Si celui-ci ne peut être réalisé, se référer aux valeurs seuils de la RT rénovation qui est de 1,7m³/(h.m²)

Ventilation hybride

(uniquement pour les bâtiments construits avant 1982)

Le système doit présenter un Avis Technique.

L'étude de dimensionnement doit être réalisée par le fabricant. La valeur du test de perméabilité à l'air du logement doit être prise en compte pour le dimensionnement du système. Si celui-ci ne peut être réalisé, se référer aux valeurs seuils de la RT rénovation qui est de 1,7m³/(h.m²)

Le système doit faire l'objet d'un Titre V pour validation de sa prise en compte dans les règles de calcul.

www.promotelec.com 12/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste ventilation Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 18 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Isolation gaines aérauliques

VMC simple flux autoréglable

Pas d'exigence d'isolation

VMC simple flux hygroréglable

En maison individuelle, calorifugeage des réseaux d'extraction hors volume chauffé : $R \ge 0.6 \text{ m}^2.\text{K/W}$

VMC double flux autorèglable et modulée (hygroréglable)

Maison Individuelle et Bâtiment Collectif:

- Les gaines de ventilation (extraction et soufflage y compris conduit de prise et de rejet d'air) avant l'échangeur statique qui sont situées hors du volume chauffé doivent être isolées avec R ≥ 0,6 m².K/W.
- Les gaines de ventilation (extraction et soufflage y compris conduit de prise et de rejet d'air) avant l'échangeur statique qui sont situées dans le volume chauffé doivent être isolées avec R ≥ 1,2 m².K/W.
- Les gaines de ventilation (extraction et soufflage) après l'échangeur statique et qui sont situées hors du volume chauffé doivent être isolées avec R ≥ 1,2 m².K/W.

www.promotelec.com 13/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste émetteurs de chauffage, rafraîchissement et gestion d'énergie Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 19-20 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Convecteur électrique, radiateur électrique, panneau rayonnant électrique et sèche-serviette électrique

Marque de qualité ou spécifications minimales :

A minima NF Electricité Performance 2 étoiles (anciennement NF Electricité Performance cat.C)

Sèche-serviette mixte et Sèche-serviette eau chaude soufflant

Pas d'exigence de régulation

Radiateur et convecteur à eau chaude

Régulation par thermostat d'ambiance et/ou robinets thermostatiques (à l'exception des radiateurs équipant la pièce pourvue du thermostat ou de la sonde du régulateur **et ceux équipant la salle de bain**).

Circuits de chauffage comportant des radiateurs ou ventilo-convecteurs

Les prescriptions suivantes sont indiquées à titre de rappel. Elles ne font pas partie des caractéristiques certifiées du Label Promotelec Performance : «Dans le cas d'émetteurs type radiateurs ou ventilo-convecteurs à eau chaude, il est obligatoire de mettre en oeuvre un ballon tampon ou une bouteille de découplage hydraulique sur le réseau hydraulique.»

Production de chauffage collective par chaudière

Les prescriptions suivantes sont indiquées à titre de rappel. Elles ne font pas partie des caractéristiques certifiées du Label Promotelec Performance : «Dans une installation de chauffage collective où le circuit primaire et le circuit secondaire sont équipés chacun d'une pompe de circulation, il est obligatoire de mettre en oeuvre une bouteille de découplage hydraulique entre les deux circuits.»

www.promotelec.com 14/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste émetteurs de chauffage, rafraîchissement et gestion d'énergie Applicable à partir du 01/10/2012

(p. 19-20 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Ventilo-convecteurs en mode chaud seul

La certification est la reconnaissance par un organisme indépendant, de la conformité et du respect d'un produit, d'un service, d'une organisation ou du personnel à des exigences fixées par un référentiel. Eurovent ne permettant pas de certifier les ventilo-convecteurs en mode chaud seul, dans l'attente de la mise en place d'une certification globale pour ce type d'émetteurs, ces équipements doivent présenter une batterie d'une gamme certifiée par Eurovent en mode réversible (programme de certification COILS).

Planchers chauffants

La programmation temporelle hebdomadaire n'est pas obligatoire en cas de mise en œuvre d'un plancher à eau basse température ou très basse température.

Planchers solaires directs

Les planchers solaires directs ne disposent pas à ce jour de règles professionnelles de conception, dimensionnement et de mise en œuvre. De plus, aucune certification produit ne garantit la qualité de ces produits (qualité intrinsèque, performances, fiabilité de la régulation...). La bonne mise en œuvre de ce type d'installation ne peut donc être garantie.

Afin d'éviter les contre-performances et les désordres éventuels liés à ce type de système, ceux-ci sont exclus des Labels Promotelec.

www.promotelec.com 15/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste générateurs de chauffage et/ou de rafrîchissement centralisés Applicable à partir du 01/10/2012

(p. 21-26 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Poêles bouilleurs

Prise en compte réglementaire :

- Titre v
- Avis favorable du groupe d'avis ante 1948 pour les opérations de rénovation d'avant 1948 (groupe

réunissant les représentants de certificateurs et Effinergie).

Nota : Les installations acceptées sont uniquement celles dont l'option « chauffage par circuit hydraulique » ou « chauffage par circuit hydraulique et production d'eau chaude sanitaire » est proposée par le fabricant du poêle bouilleur. Toute autre adaptation d'un poêle avec un ballon de

stockage ou tampon n'est donc pas recevable.

Marquage qualité du générateur :

Label Flamme verte

ou

- Avis Technique (Atec) valide du CSTB permettant de déterminer les performances énergétiques et environnementales des appareils testés (poêle à chargement automatique).
- Respect des normes européennes NF EN 13240 (poêles), NF EN 14785 (poêles à granulés de bois), NF EN 13229, NF EN 15250. Ces normes s'appliquent aux appareils utilisant le bois et certains combustibles minéraux solides. Elle précise les règles de sécurité, d'utilisation et les méthodes d'essais.

Exigences émetteurs de chauffage

Les émetteurs de chauffage associés à des poêles bouilleurs doivent respecter l'intégralité des exigences du Cahier des Prescriptions Technique des Labels Promotelec.

Exigences production d'eau chaude sanitaire

La capacité minimale du ballon de stockage du poêle bouilleur doit être de 170 litres en maison individuelle. Le ballon de stockage doit être équipé d'un appoint permettant d'assurer les besoins en chauffage pendant la saison estivale.

www.promotelec.com 16/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste générateurs de chauffage et/ou de rafrîchissement centralisés Applicable à partir du 01/09/2014

(p.21-26 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétiqueet p.1 du complément 3)

Pompes à chaleur à compression électrique

Marquage qualité :

Les matériels destinés à être posés dans les installations individuelles ou collectives doivent porter la marque NF PAC, Eurovent, Ecolabel Européen PAC ou EHPA. Dans le cadre d'un label EHPA, les essais devront être réalisés par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou un autre organisme d'accréditation membre de la Coopération européenne pour l'accréditation et ayant signé les accords de reconnaissance mutuelle multilatéraux couvrant l'activité d'essais de pompes à chaleur.

Mise à jour du poste générateurs de chauffage et/ou de rafrîchissement centralisés Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 21-26 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Pompes à chaleur à compression par moteur gaz naturel et à absorption à chauffage direct au gaz

Marquage qualité :

Les matériels destinés à être posés dans les installations individuelles ou collectives doivent porter la marque NF PAC ou Ecolabel Européen PAC.

www.promotelec.com 17/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 27-32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Production électrique à accumulation

Qu'elle soit assurée par un ou plusieurs chauffe-eau électriques, la capacité totale minimale, en fonction du nombre de pièces principales, doit être conforme à l'une ou l'autre des exigences de dimensionnement ci-dessous, à savoir dimensionnement en capacité totale ou dimensionnement en V40 (Volume d'eau chaude équivalent à 40°C).

CAPACITÉ TOTALE MINIMALE DU CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE À ACCUMULATION (EN L)					
	Type de logement ⁽¹⁾				
Type de chauffe-eau	Chambre individuelle et studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Vertical	90	130	170	215	
Horizontal	90	130	170	-	-
Double puissance	70	90	110	130	
Accéléré	70	90	130	170	170[2]
Production collective (dimensionnement)	50	75	100	150	200

CAPACITÉ MINIMALE DU CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE À ACCUMULATION : V40 (EN L)					
	Type de logement ⁽¹⁾				
Type de chauffe-eau		2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Vertical ou horizontal	150	225	300	375	450

www.promotelec.com 18/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 27-32) du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Chauffe-eau thermodynamique autonome

Les systèmes de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique branchés sur air ambiant d'un local chauffé sont exclus.

Le chauffe-eau est placé préférentiellement en volume chauffé, mais peut être positionné hors volume chauffé.

Comme les systèmes de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique sur vide sanitaire, les chauffe-eau thermodynamiques autonomes avec puisage d'air des combles et sur retour de plancher chauffant sont acceptés.

Recommandation:

Selon le système choisi, il conviendra de s'assurer que les modalités de mise en oeuvre et d'entretien permettent le fonctionnement optimal du chauffe-eau (par exemple, pas d'encrassement de l'appareil dû à un taux important de poussières sur l'entrée d'air).

Marquage qualité :

Les chauffe-eau thermodynamiques autonomes doivent être certifiés a minima NF Électricité Performance catégorie 2 étoiles (anciennement NF Electricité Performance catégorie 1).

Afin d'être éligibles au Label Promotelec Performance, les chauffe-eau thermodynamiques autonomes doivent être répertoriés dans la liste de Promotelec. La liste des chauffe-eau thermodynamiques éligibles aux Labels Promotelec Performance et Rénovation Énergétique (respect du V40td), est disponible sur le site www.promotelec.com.

Cette liste a été définie selon le Cahier des charges Promotelec (cahier des charges du dimensionnement des chauffe-eau thermodynamiques autonomes éligibles aux Labels Promotelec Performance et Rénovation Énergétique), qui est disponible sur le site www.promotelec.com

www.promotelec.com 19/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 01/10/2012

(p. 27-32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique

Chaudières gaz

Les critères d'acceptation des chaudières gaz en production d'eau chaude sanitaire restent les suivants :

Capacités de production d'eau chaude sanitaire selon le type de logement

Type de logement (en surface habitable)	Capacité de production d'eau chaude sanitaire Instantanée ou micro-accumulée dont le débit d'eau spécifique selon la norme EN 13203 ΔT = 30K est :
< à 90m²	≥ à 12 L/min
≥ à 90m², 1 salle de bains	≥ à 13 L/min
≥ à 90m², 2 salles de bains	≥ à 16 L/min

<u>Installations thermodynamiques sur capteurs solaires non vitrés à fluide</u> <u>frigorigène</u>

L'exigence d'un avis technique ou d'une certification CSTBat ou Solarkeymark ne s'applique qu'aux capteurs à eau glycolée, ces marquages n'étant pas accessibles pour les capteurs à fluide frigorigène.

Ces installations restent soumises à l'obtention d'un titre V.

Sous-stations individuelles

Les sous-stations individuelles, ou sous-station d'appartement, permettent de s'affranchir du réseau de distribution d'ECS en logements collectifs. Il s'agit d'un module installé dans chaque appartement comprenant un échangeur à plaque permettant de produire l'ECS à partir du circuit de chauffage collectif.

La prise en compte des sous-stations d'appartement doit être validée par un titre V.

www.promotelec.com 20/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 27-32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

utilisé en appoint du chauffe-eau solaire individuel.

Chauffe-eau solaires individuels

Tout chauffe-eau solaire individuel mis en oeuvre doit bénéficier au choix de :

NF CESI

ou

 Certification CSTBat ou Solar Keymark des capteurs solaires et kit CESI proposé par le même fabricant

ou

· Avis technique du système

Le fabricant devra justifier de la capacité minimale du chauffe-eau par le Ves40. Les exigences stipulées dans le présent référentiel doivent être respectées pour tout générateur

Contrôle de la température du circuit d'eau chaude sanitaire

Les prescriptions suivantes sont d'ordre réglementaire et sont indiquées à titre de rappel. Elles ne font pas partie des caractéristiques certifiées du Label Promotelec Performance :

"Lorsque le volume total de stockage d'eau chaude sanitaire est supérieur à 400 litres, la température de l'eau au point de distribution doit être en permanence de 55 °C ou portée à une température de 60 °C au moins une fois par 24 heures.

Lorsque le volume d'eau entre le point de mise en distribution et le point de puisage le plus éloigné est supérieur à 3 litres, la température de l'eau en circulation doit être supérieure ou égale à 50 °C en tout point du système de distribution, à l'exception des tubes finaux d'alimentation des points de puisage. Le volume de ces tubes finaux d'alimentation est le plus faible possible et dans tous les cas inférieur ou égal à 3 litres."

www.promotelec.com 21/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour du poste production d'eau chaude sanitaire Applicable à partir du 01/09//2014

(p. 32 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Ballons préparateurs ECS bi-énergie

Les ballons préparateurs ECS bi-énergie comportant appoint hydraulique et résistance électrique (hors CESI électrosolaire) doivent parter la marque NF Electricité.

www.promotelec.com 22/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Installation électrique et gaz le cas échéant Applicable à partir du 12/05/2014

(p. 33 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique)

Chauffage électrique bi-jonction

Dans le cas d'une installation de chauffage de type bi-jonction comportant des émetteurs muraux, l'alimentation électrique basse tension de ces émetteurs doit disposer d'un dispositif de commande et de sectionnement assurant la coupure de l'alimentation issue des parties communes et de la partie privative, placé dans le logement.

www.promotelec.com 23/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour des points de vérification sur site et règle d'échantillonnage Applicable à partir du 08/07/2013

(p.35 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique et du complément 2)

<u>Isolation</u>

Création / remplacement :

- Dans les combles si trappe accessible : caractéristiques de l'isolant (marquage qualité, résistance thermique (m².K)/W et/ou épaisseur de l'isolant).
- Dans les combles si trappe accessible : qualité de pose des isolants : absence de ponts thermiques, pose non jointive...
- Bon état de l'isolant : absence de détérioration de l'isolant, d'humidité...
- Si trappe accessible : isolation projetée sur plancher de combles perdus : présence de retenues d'isolant en bout de rive.
- Si trappe accessible : présence et mise en oeuvre conforme de parevapeur si nécessaire.
- Trappe isolée et jointée.

Existantes:

• Dans les combles si trappe accessible : présence de l'isolation déclarée.

<u>Menuiserie</u>

Création / remplacement :

- Nature des menuiseries et type de vitrage.
- Présence des joints en bon état entre le dormant et le battant des menuiseries.
- Nature de(s) porte(s).
- Présence des joints sur les portes.

Existantes:

Présence des menuiseries déclarées.

www.promotelec.com 24/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour des points de vérification sur site et règle d'échantillonnage Applicable à partir du 08/07/2013

(p.35 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique et du complément 2)

Ventilation

Création / remplacement :

- Type de système de ventilation mécanique.
- Présence des amenées d'air dans les pièces principales (mortaises effectuées...).
- · Amenées d'air réalisées sur l'air extérieur.
- Présence d'aération en cellier, buanderie... (pièce avec un point d'eau).
- Compatibilité et uniformité des éléments de VMC mis en œuvre (entrées d'air, bouches et groupe d'extraction).
- Amenées et/ou extractions d'air mises en oeuvre conformes et uniformes (marguage,...).
- Si trappe accessible : présence des gaines isolées en volume non chauffé et en volume chauffé pour VMC double flux.
- Une trappe d'accessibilité jointée et isolée doit être mise en œuvre pour accéder au groupe(s) de ventilation et pour permettre un entretien régulier.
- Présence d'une sortie de toiture.

www.promotelec.com 25/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour des points de vérification sur site et règle d'échantillonnage Applicable à partir du 08/07/2013

(p.35 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique et du complément 2)

Chauffage et rafraichissement

Émetteurs installés :

- Caractéristiques techniques des émetteurs (puissance, marquage de qualité, nombre d'ordre...).
- Répartition des émetteurs.
- Appareils de chauffage et thermostat(s) associe(s) poses dans chaque pièce à chauffer.
- Type de revêtement de sol pose en cas de plancher chauffant/rafraichissant.

Existante:

Présence des émetteurs déclarés.

Distribution:

Calorifugeage des canalisations apparentes (chauffage, aéraulique ou fluide frigorigène).

Existante:

Présence du système de chauffage déclaré.

Générateurs installés :

- Caractéristiques techniques des générateurs (puissance, marquage de qualité...).
- Programmation temporelle ou commande centralisée (marquage qualité).
- Autres prescriptions liées au système mis en œuvre.

Existante:

Présence des générateurs déclarés.

Spécifications des installations thermodynamiques :

- Caractéristiques techniques des générateurs (puissance, marquage de qualité...).
- Configuration du système générateurs-émetteurs (chauffage et/ou rafraichissement) pour les PAC réversibles.
- Puissance de l'appoint installe pour la PAC.
- Relevé de ou des appoints éventuels installé(s) conformément au dimensionnement;
- Machine désolidarisée du sol.
- Présence d'un dispositif d'asservissement automatique permettant le changement d'énergie en fonction des conditions climatiques pour les pompes à chaleur hybrides.

Existante:

Présence des générateurs déclarés.

www.promotelec.com

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PRO 1309-11 (septembre 2012)

The food if (septemble 2012)

Mise à jour des points de vérification sur site et règle d'échantillonnage Applicable à partir du 08/07/2013

(p.35 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique et du complément 2)

Gestion et pilotage de l'installation de chauffage :

- Présence d'un dispositif de programmation/ pilotage (avec visualisation en ambiance).
- Présence d'une programmation tarifaire + délestage (si puissance de chauffage à effet joule installée supérieure à 3 kW).
- Repérage fils pilotes sur le tableau de répartition.

Existant:

• Présence des systèmes de programmation et de délestage déclarés.

Production d'eau chaude

Création/remplacement :

- Caractéristiques techniques des générateurs (marque, référence, marquage de qualité, capacité...).
- Calorifugeage des canalisations d'eau chaude sanitaire hors volume chauffé.
- Présence d'un asservissement tarifaire.

Existant:

- Capacité de stockage du système de production.
- Présence d'un asservissement tarifaire.

Installation électrique et gaz le cas échéant

Mise en sécurité de l'installation :

Pour tout nouveau matériel :

Disjoncteur divisionnaire phase plus neutre avec marque NF.

Existant:

- Protection de l'ensemble des circuits de l'installation existante par, au moins, un dispositif différentiel à haute sensibilité (DDHS 30 mA).
- Protection des circuits par coupe-circuit à cartouche fusible ou disjoncteurs divisionnaires.

www.promotelec.com 27/28

LABEL PROMOTELEC RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉVOLUTIONS & MISES À JOUR DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRO 1309-11 (septembre 2012)

Mise à jour des points de vérification sur site et règle d'échantillonnage Applicable à partir du 12/05/2014

(p.35 du CPT Label Promotelec Rénovation Énergétique et du complément 2)

Régle d'échantillonnage lors des vérifications sur chantier pour les programmes collectifs

(suivant avancement du chantier ou accessibilité)

Programme collectif:

A minima 1 logement par bâtiment est contrôlé. Il s'agit d'un minimum, la règle peut être adaptée par Promotelec Services au cas par cas en fonction de la configuration de l'opération.

Programme de maisons individuelles groupées :

Nombre de logement de l'opération	Nombre de logement à contrôler
1 logement	1
De 2 à 10 logements	1
De 11 à 50 logements	2
De 51 à 100 logements	3
Au-delà de 100	4

 $\overline{\text{NOTA}}$: Dans le cadre d'un échantillonnage de plusieurs logements, la vérification sera complète sur au moins 1 logement.